



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
ET DES FINANCES

Saint-Avold, le 11 février 2020

«identite\_payeur»

«adr\_payeur»

«cp\_payeur» - «ville\_payeur»

**Objet : Transmission des données de contact à caractère personnel relatives à votre fourniture d'électricité**

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement titulaire d'un contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Conformément à la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (ci-après « loi »), seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vous êtes réputés ne pas remplir ces critères d'éligibilité aux tarifs réglementés en application de l'article 64 de la loi<sup>1</sup>. Il vous appartient de signer un contrat avec le fournisseur de votre choix avant cette échéance.

Afin de permettre aux fournisseurs de formuler des offres de marché adaptées à vos besoins, la loi prévoit la mise à disposition des fournisseurs alternatifs des données de contact, de consommation et de tarification des clients qui ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés.

**Sauf opposition de votre part, la loi prévoit que seront mises à disposition les données de contact à caractère personnel<sup>2</sup> liées à votre contrat de fourniture aux tarifs réglementés de vente (ex : nom, numéro de téléphone, adresse électronique du gestionnaire de contrat de fourniture).**

Le partage de ces données permettra aux fournisseurs d'électricité de la/les contacter pour présenter les offres de fourniture disponibles. **Vous pouvez, le cas échéant, mettre à jour ces données en contactant votre fournisseur actuel.**

Si vous ne souhaitez pas que ces données de contact à caractère personnel soient mises à disposition des fournisseurs qui en feraient la demande, vous avez la possibilité d'exprimer votre opposition en retournant le coupon ci-joint.

<sup>1</sup> Votre effectif publié par l'INSEE sur la base des entreprises et de leurs établissements est supérieur ou égal à 10 personnes.

<sup>2</sup> Précisées dans l'arrêté fixant la liste des données que doivent mettre à disposition les fournisseurs proposant des contrats aux tarifs réglementés de vente d'électricité aux fournisseurs d'électricité qui en font la demande, conformément à la proposition de la Commission de régulation de l'énergie (délibération n°2019-256)

**En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois suivant la date d'envoi de ce courrier, ces données de contact à caractère personnel seront mises à disposition des fournisseurs d'électricité qui en feraient la demande, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020.**

Notez que dans tous les cas, les données de contact à caractère non personnel et de consommation et de tarification (raison sociale, adresse, consommation, option tarifaire, type de compteur, formule d'acheminement, ...) seront mises à disposition des fournisseurs d'électricité qui en feront la demande.

**Nota :** Vous pouvez exercer à tout moment votre droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement des données de contact à caractère personnel dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

\*\*\*

**Pour davantage d'information, vous pouvez consulter le site mis en place par les pouvoirs publics : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/fin-tarifs-reglementes-elec>.**

**Pour souscrire à une offre de marché, vous pouvez consulter le comparateur gratuit et indépendant du Médiateur de l'énergie : <https://www.energie-info.fr/Pro>**

**Vous trouverez les informations nécessaires au changement de contrat sur votre facture aux tarifs réglementés.**

**Pour toute question relative à la mise à disposition de vos données, contactez votre fournisseur au 03.87.91.25.03.**

# **Opposition à la transmission des données de contact à caractère personnel relatives à votre contrat de fourniture d'électricité**

COUPON A RETOURNER A L'AIDE DE L'ENVELOPPE T JOINTE, DANS UN DELAI D'UN MOIS A COMPTER DE LA DATE D'ENVOI DU COURRIER

Nom de l'entité légale : [raison sociale]

Numéro de SIREN : [SIREN]

Je ne souhaite pas que les données de contact à caractère personnel relatives à au contrat de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente de mon entité légale soient mises à disposition des fournisseurs d'électricité qui en feraient la demande.

Fait le :

Nom, Prénom :

Signature :

Le signataire déclare être dûment habilité à s'opposer à la transmission de ces données.